



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

74240

---

2024.26

**Vente d'un terrain  
communal**

**Signature d'une  
promesse unilatérale  
de vente avec l'OFIS**

**2 rue de la Ville**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 8 AVRIL**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024**

**Étaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R, CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, CURTIL, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, JUGET, CHAPPEL, BARBOTIN, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ

**Étaient absents représentés :** M. BOSLAND à M. BLOUIN, M. FAVARIO à M. R. PIGNY, M. PATRIS à Mme ANCHISI, Mme MULLER à M. SIMON

**Étaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs PIERRE, KAMANDA, LE PRIOL, FAVRELLE, CLERICI, GHERSIN

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

Par délibération du 13 septembre 2021, le Conseil municipal a validé les termes du protocole foncier avec IDEIS et OFIS, deux filiales de Haute-Savoie Habitat. Celui-ci porte sur les parcelles communales A792, A794 et A3152, sises 2 rue de la Ville et d'une surface de 1 385m<sup>2</sup>.

Il a permis de cadrer le processus des études d'avant-projet détaillé, qui a abouti à la délivrance du permis de construire n°07413323A13 le 9 octobre 2023 au bénéfice d'IDEIS. Le programme porte sur la construction de 8 logements en accession sociale à la propriété, sous la forme du bail réel et solidaire.

Par délibération du 19 juin 2023, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un compromis de vente à intervenir entre la commune et OFIS. Les discussions avec l'étude notariale conduisent désormais à retenir plus spécifiquement la formule de la promesse unilatérale de vente.

Les données financières et les conditions suspensives sont identiques à celles validées dans le cadre du protocole foncier et de la délibération du 19 juin 2023, soit un prix de vente du terrain communal de 184 250 €.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 27 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN, BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R, CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, FAVARIO, CURTIL, PATRIS, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, JUGET, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ),

**Article 1 :** **APPROUVE** la signature de la promesse unilatérale de vente à intervenir entre la commune et OFIS en vue de la cession des parcelles communales A792, A794 et A3152, situées 2 rue de la Ville, d'une surface de 1 385m<sup>2</sup>.

**Article 2 :** **DIT** que le prix de cession est de 184 250 €.

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**Article 4 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

- de sa mise en ligne le :

15/04/2024